

CONDITIONS DEPOT DE PNEUS EN DECHETERIE DE BOUZONVILLE

Catégories de pneus concernées :

- Pneus de véhicules automobiles de particuliers, **déjantés**, provenant également de véhicules de tourisme, camionnettes, 4X4 tous terrains, ...
- Pneus de véhicules 2 roues de particuliers, **déjantés**, provenant de motos, scooters, trials, cross, enduros,...

Ces pneus doivent obligatoirement:

- Être exempts de tous corps étrangers: gravats, métaux, terre, ...
- Être non souillés: Huile, peinture,...
- Ne présenter aucune radioactivité
- Contenir au maximum 5% d'eau

Catégories de pneus exclues de la reprise :

- Pneus de véhicules légers provenant de professionnels
- Pneus jantés
- Pneus de poids lourds
- Pneus de génie civil
- Pneus agraires
- Pneus issus de l'ensilage